

les marais de Brouage du sel à l'herbe et aux céréales

par Thierry Lemaire

Ecole nationale du paysage, 4, rue Hardy, 78000 Versailles

Au nord de l'estuaire de la Gironde, l'évolution ancienne et récente du bassin de marais de Brouage est intéressante à divers titres : peu touché encore par le drainage, il est le théâtre des contradictions internes à l'agriculture, des conflits inter-professionnels (agriculture-conchyliculture, agriculture-environnement) et d'actions pionnières des pouvoirs publics. Proche de quelques kilomètres d'un bassin-frère au sud, le marais de Seudre, et des marais de Rochefort au nord, son micro-relief lui confère un caractère paysager et productif particulier sur 6 500 ha.

La saliculture a été, au XVII^e siècle, la première production dominante de ce marais. Les 3/5 de sa superficie ont donc été façonnés de façon à piéger l'eau de mer pour en extraire le sel par évaporation. Il en résulte un micro-relief qui persiste de nos jours. Les anciens bassins, *ou jas*, creusés dans l'argile étanche (*bri*), entourés de bosses ou levées et reliés au réseau hydraulique par des fossés, écours ou canaux, en font un paysage particulier et réputé remarquable.

Une première mutation : de la saliculture à l'élevage

Au fil des siècles et de l'avancée des prises sur la mer, les premières salines s'ensavent, les marais pourrissent et se gâtent. Peu à peu, l'herbe envahit ces marais gâts. Le déclin du commerce du sel aidant, cette production dominante fait place à la production d'herbe après quelques essais de culture sur les bosses destinées à nourrir la population locale de sauniers. De la production du sel comme industrie principale du marais, on est donc passé, au XIX^e siècle, à l'élevage pour le lait et la viande.

Cet élevage s'est développé en relation étroite avec les terres hautes des coteaux voisins d'où venait l'essentiel des troupeaux. Les « cabanes », ici petites exploitations en fermage installées dans le marais, abritaient les gardiens de ces troupeaux qui possédaient eux-mêmes quelques animaux.

Lors du fantastique effort de productivité réalisé par l'agriculture française au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les cabanes, structures productives trop petites, ont disparu. Le marais s'est dépeuplé et s'est retrouvé peu à peu menacé de déprise comme toutes les régions réputées de faible productivité.

Avec l'usage des engrais et des variétés sélectionnées de fourrage, il est devenu possible de faire pousser de l'herbe partout. Le marais a perdu alors son attrait principal de producteur d'herbe privilégié et bon marché, d'autant que la céréaliculture a pris le pas sur l'élevage ou est intervenue de plus en plus dans l'alimentation des animaux d'élevage (maïs-ensilage).



De l'élevage à la culture céréalière

Dans les années 70, alors que pour la majorité des agriculteurs le marais est encore identifié à l'élevage et à la production d'herbe et que, paradoxalement, des essais d'intensification fourragère n'intéressent personne, la technique du drainage en marais est mise au point à la station de Saint-Laurent-de-la-Prée de l'INRA

A la fin des années 80, le marais de Brouage sera l'un des derniers touchés par le drainage, sans doute à cause de l'importance des travaux supplémentaires à réaliser pour la mise à plat des parcelles. Une minorité de céréaliers entreprend cependant ces aménagements avec l'aide des pouvoirs publics et des élus locaux, en commençant par les prises les plus récentes, en bordure du littoral. Les sols y sont plus riches et les parcelles n'ont pas été modelées par la production du sel.

Mais la pression des écologistes et des naturalistes prend de l'importance. L'intérêt croissant de l'opinion publique pour son environnement et la préservation de son patrimoine culturel et biologique rejoint la préoccupation des scientifiques.

Enfin, alors que la production laitière a déjà été remise en cause en 1984 par les quotas laitiers et que le marché de la viande continue de s'affaïsser, le modèle céréalier intensif est remis en cause par la réforme de la Politique agricole commune (PAC) et l'organisation du commerce mondial (accords du GATT). La deuxième mutation, qui devait faire passer le marais de Brouage de l'élevage à la céréaliculture, est stoppée au début des années 90.

Brouage face à une nouvelle mutation

Dans l'état actuel du marché de la viande, l'élevage en marais n'est plus une activité économique viable. Dans le même temps, richesse écologique et paysage sont l'objet d'une demande sociale forte, relayée notamment par les associations écologistes. Sans oublier les chasseurs qui s'organisent peu à peu afin d'intervenir dans la gestion de ces zones privilégiées de passage d'oiseaux migrateurs.

Les éleveurs des marais de Brouage

A Brouage, il n'existe pas d'exploitations agricoles maraîchines, vivant uniquement du marais. La grande majorité d'entre elles pratique la polyculture et l'élevage, et toutes sont organisées sur la base d'une complémentarité terres hautes-marais, sauf quelques rares exceptions qui bénéficient alors d'autres revenus, marchand de bestiaux ou ferme-auberge par exemple.

Autre caractéristique essentielle : l'éloignement des sièges d'exploitation des parcelles de marais. 65% des exploitations ont leur siège à plus de 10 km et elles utilisent 68% de la surface en prairie naturelle sur le canton de Marennes. Certains viticulteurs du Cognaçais parcourent 70 km pour venir mettre leurs bêtes au marais.

Les exploitations spécialisées dans la production de viande bovine n'occupent que 18% des prairies naturelles de marais. Ce sont des élevages allaitants (veaux ou brouards élevés sous la mère jusqu'à l'âge de neuf mois). Elles sont peu intensives et fortement utilisatrices de marais. Les petites structures disparaissent et continueront de disparaître. Les plus grandes ont des successions assurées et subsistent malgré la crise de l'élevage dans la mesure où leurs investissements ont été faibles. Malheureusement, elles correspondent à une catégorie d'agriculteurs assez âgés, peu dynamiques et peu enclins à faire évoluer leurs techniques.

L'élevage laitier, largement dominant autrefois (lait et beurre de Charente-Poitou), n'est plus présent que dans 28% des exploitations. Les étables traditionnelles avec des vaches normandes sont en forte régression au profit d'étables et d'animaux standardisés sur des exploitations ayant de gros quotas laitiers. La production du lait se concentre de plus en plus sur des exploitations spécialisées et très intensives.

Les systèmes de production mixte (lait-viande) restent peu nombreux. Ce sont pour la plupart de grosses structures qui utilisent beaucoup de main d'oeuvre. Les petites structures sont en voie de disparition. Enfin, très peu d'exploitations (3/200) cherchent à valoriser leurs produits ou leur situation par une démarche différente de type agro-touristique ou transformation et vente directe.

Mais ce panorama ne serait pas complet si l'on omettait de parler des doubles-actifs (11% des exploitations) et des pré-retraités (8%). Les premiers vivent d'une autre activité professionnelle et ont conservé une petite exploitation, parfois totalement en marais, souvent par atavisme (conservation du patrimoine), quelquefois par espoir d'en tirer quelque revenu en ces temps de crise (recherche d'une certaine sécurité). Les seconds ont déjà commencé à désarticuler leur système de production : décapitalisation par vente d'une partie du cheptel ou de parcelles et arrêt des investissements. De ce fait, ces exploitations sont inclassables si ce n'est par leur objectif qui est de préparer la retraite de leurs propriétaires.

Cette dernière catégorie, par son importance, est révélatrice du problème de la reprise des exploitations en cessation d'activités. 34% des exploitations, de l'échantillon de l'étude, ont une succession incertaine ou pas de succession dans les dix ans à venir : 31% du marais (1 800 ha sur 5 700) sera libéré durant cette même période. Si, jusqu'à présent, l'agrandissement des structures a absorbé la libération des terres, la menace de déprise ou de sous-utilisation pèse maintenant sur le marais de Brouage.

Malgré tout, les agriculteurs susceptibles d'utiliser le marais, et donc de l'entretenir, sont encore nombreux. Peu d'entre eux désirent s'en séparer. La diversité de leurs situations représente une certaine garantie de pérennité. Reste à savoir si l'évolution du marché des produits agricoles et de la situation de l'agriculture dans la société leur permettront de développer leurs entreprises dans les années à venir.

Depuis les années 60, le marais de Brouage est donc en train de changer de production principale : après le sel et l'élevage, après une tentative céréalière, cette production pourrait bien être la biodiversité et le paysage. La différence avec la mutation précédente est que cette nouvelle production, cette nouvelle fonction sociale, a besoin de l'élevage pour se développer. C'est en effet grâce aux activités de l'élevage que le milieu a acquis sa richesse biologique.

En d'autres termes, cette mutation se fait selon un processus qui substitue, à des pratiques d'élevage ayant des sous-produits biologiques et paysagers, des pratiques de gestion territoriales, écologiques et paysagères utilisant notamment l'élevage extensif pour entretenir la prairie naturelle.

L'action des pouvoirs publics

Les pouvoirs publics, l'Union européenne en tête, ont déjà pris de nombreuses dispositions ou réglementations visant à protéger les zones de marais de la banalisation par l'agriculture intensive comme de l'abandon par la déprise agricole. Ainsi le marais de Brouage est-il inventorié en Zone d'intérêt pour la conservation des oiseaux sauvages (ZICO - directive européenne « Oiseaux » de 1979) et en zone défavorisée au titre de l'Objectif 5b, ce qui lui permet d'avoir accès aux fonds de développement structurel de l'Union européenne ; il est également classé en Zone de protection spéciale (ZPS). Le Conservatoire de l'espace littoral intervient sur un périmètre d'acquisition de 2 800 ha. Enfin, depuis 1992, à l'instar de plusieurs cantons des marais de l'Ouest, le canton de Marennes fait l'objet d'une procédure d'Opération groupée d'aménagement foncier-Environnement (OGAF-Environnement) en application des mesures agri-environnementales de la Politique agricole commune.

Il s'agit d'une procédure contractuelle sur cinq ans par laquelle l'éleveur s'engage à respecter un cahier des charges visant à protéger le milieu en échange d'une prime à l'hectare variant de 600 à 1 100 FrF. On peut y voir déjà un système de rémunération de la valeur biologique et paysagère du marais par l'ensemble des contribuables.

L'inconvénient majeur de ces OGAF est qu'elles ne s'intéressent qu'aux milieux à protéger et non aux structures agricoles dans leur globalité, structures qui ont besoin de conforter leur viabilité afin d'être à même de continuer à exploiter le marais. Le modèle céréalière en terres hautes est également menacé : les exploitations céréalières

des Charente n'ont sans doute pas la capacité de concurrencer celles du Bassin parisien ou du Corn-Belt nord-américain. Il est donc nécessaire de s'intéresser non seulement à la protection des espaces fragiles ou sensibles mais également aux autres espaces dont les exploitations agricoles ne peuvent se passer pour exercer leur activité.

Des initiatives locales nécessaires

Si les pouvoirs publics ont entériné cette mutation, il n'en est pas de même des populations locales et notamment des agriculteurs. Pour l'instant, ceux-ci vivent ce phénomène comme des pressions externes et comme une remise en cause des fondements de leur activité (liberté d'entreprise, propriété privée, modèle de production). L'immixtion de nouveaux pouvoirs dans la gestion du marais, qui n'appartenait qu'à eux seuls jusqu'à présent, tels que ceux des écologistes, des chasseurs, du Conservatoire du littoral et de diverses administrations (direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt - DDAF - direction régionale de l'Environnement - DIREN - etc.), est parfois mal vécu.

Pour eux, il s'agit d'abord de vivre au quotidien et d'assurer l'avenir immédiat de leur exploitation et de leur famille. Or, personne ne sait encore comment vivre de la biodiversité et du paysage. Le tourisme est bien une industrie de transformation du paysage qui peut être lucrative mais il semble illusoire de fonder le développement de régions entières sur cette seule activité. De plus, les lois économiques qui régissent les marchés actuels ne prennent pas encore en compte, dans la rémunération des productions, les prélèvements ou les dégradations effectués sur l'environnement physique et biologique.

Usages et vertus de la prairie de marais

A écouter une majorité d'interlocuteurs de la profession agricole, les parcelles de marais à Brouage ne valent rien et sont plutôt sujets d'ennuis et de dépenses supplémentaires. On n'en voit guère que les contraintes. Cependant, même si elle menace, la déprise n'est pas encore une réalité tangible : toutes les parcelles sont occupées - avec l'aide, il est vrai, des nouvelles dispositions agri-environnementales. S'il n'y a pas abandon du marais, les utilisateurs s'y retrouvent donc. Les rôles divers que jouent les parcelles du marais au sein de l'exploitation agricole permettent d'expliquer ce phénomène. La production de fourrage pour les animaux (la fonction la plus évidente et à première vue la plus importante), même si elle est peu productive par rapport aux terres hautes, y est peu coûteuse.

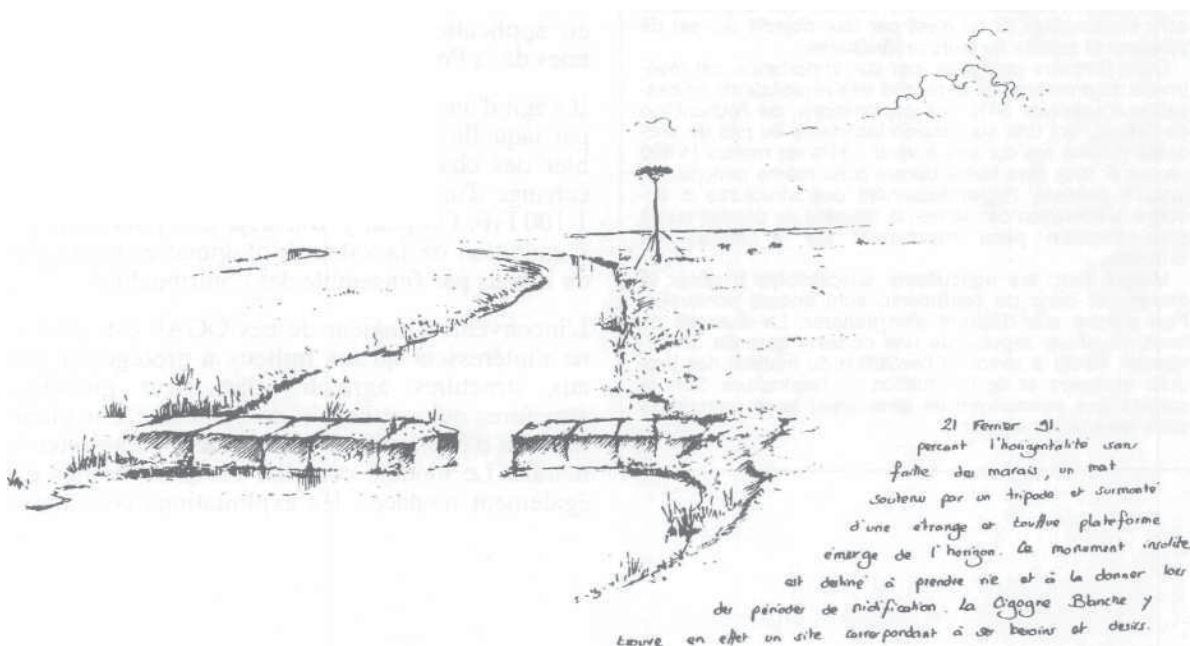
Le gardiennage est aisé. Les fossés pleins d'eau qui entourent les parcelles évitent à l'agriculteur d'avoir à mettre des clôtures et à les entretenir. Il suffit de curer les fossés tous les dix ans environ.

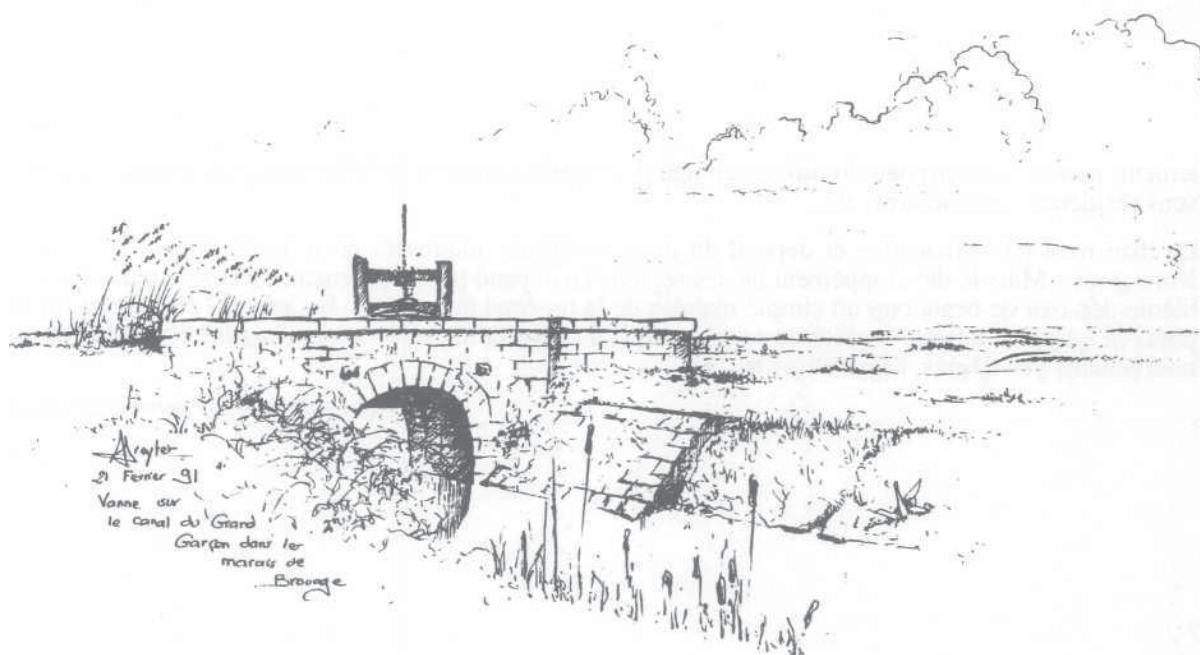
L'organisation du travail est facilitée. Les bêtes sont abreuvées, parquées et nourries par le système du marais : l'agriculteur peut se consacrer à d'autres tâches. « Mettre les vaches au marais, c'est mettre les vaches en vacances » aiment à dire les paysans du cru. En fait, c'est l'éleveur qui se met en vacances, généralement pour laisser la place au cultivateur.

Le marais offre des possibilités de loisirs. L'agriculteur et sa famille vont au marais le dimanche, certes pour voir les bêtes, mais aussi pour se promener, chercher les grenouilles, changer de paysage, se reposer, voire pour chasser.

Enfin, la fonction patrimoniale du marais n'est pas à négliger. La mémoire collective locale se souvient encore de la fortune de maisons qui se mesurait à la quantité de marais en propriété et qui devait beaucoup à l'association vigne-élevage, du temps où la production d'herbe était la spécialité des marais et des fonds humides des vallées fluviales. Malgré une nette tendance à la spécialisation, bon nombre d'agriculteurs préfèrent toujours ne pas mettre tous leurs oeufs dans le même panier.

Ces quelques avantages, ajoutés au fait que le marché foncier des terres hautes a été bloqué ces dernières décennies face à une tendance générale d'agrandissement des exploitations agricoles, permettent de mieux comprendre pourquoi le marais est encore peuplé d'animaux à la belle saison.





La compréhension de la nouvelle mutation par les habitants de la région leur demande un autre regard sur leur milieu : le renversement des contraintes en atouts. L'omniprésence de l'eau, le maillage de fossés, le micro-relief des anciennes salines, la présence des oiseaux, tout ce qui peut ressembler à une contrainte doit être intégré comme atouts pour de nouveaux systèmes de production. C'est ce qu'avaient fait les ancêtres des agriculteurs locaux lorsque, voyant pourrir les marais salants, ils avaient eu l'idée d'en utiliser l'herbe pour élever des animaux. Cela ne s'était pas fait du jour au lendemain, ni sans difficultés.

Des nouveaux modèles de développement, à plusieurs échelles

L'agriculture ne peut attendre que la solution vienne totalement de l'extérieur. Il lui faut faire des propositions qui auront à s'intégrer à une dynamique régionale de développement. La réflexion doit se mettre en place à plusieurs échelles d'intervention :

- à l'échelle de la parcelle de marais : des pratiques doivent être améliorées, notamment concernant l'élevage extensif dont on connaît déjà les principes ;
- à l'échelle du bassin de marais : un nouveau système de gestion hydraulique doit être mis au point afin d'intégrer les différents acteurs et de prendre en compte les différents intérêts (question hydraulique notamment). Des pratiques collectives de gestion des troupeaux et des parcelles peuvent être mises au point afin d'optimiser l'utilisation du potentiel fourrager du marais ;
- à l'échelle de l'exploitation agricole : les mesures agri-environnementales doivent la prendre en compte non seulement dans sa partie maraîchère mais également sur les autres espaces de plateau qui la font vivre. Elles doivent rechercher les complémentarités entre les différents milieux et non les opposer dans le cadre d'un modèle de développement simplificateur ;
- à l'échelle de la région, naturelle ou administrative, et du territoire : un projet de développement et d'aménagement englobant dans une même dynamique agriculture, environnement, tourisme ainsi que les autres activités doit être mis au point.

Les nouveaux modèles de développement des exploitations agricoles peuvent être multiples. D'exploitations agricoles, elles doivent devenir des entreprises rurales. Celles dont les productions sont compétitives sur le marché resteront à caractère purement agricole. Les autres pourront emprunter, soit la voie de la recherche d'une plus grande valorisation des productions de l'exploitation (transformation, vente directe, etc.), soit celle de la diversification professionnelle (du double-actif, salarié ou exerçant une autre activité professionnelle à temps partiel, au projet agro-touristique intégrant ferme-auberge, loisirs, etc.). Une autre voie est celle de l'entreprise de services, moissons et récoltes comme actuel-

lement, mais aussi entretien du milieu, curage des fossés, entretien des chemins, gardiennage des maisons résidences secondaires, etc.

La liste n'est pas exhaustive et dépend du dynamisme des intéressés et de leurs capacités à utiliser leurs atouts. Mais le développement de ces régions ne dépend pas uniquement de ces facteurs. Le problème dépasse de beaucoup un simple malaise de la profession agricole. Il s'agit bel et bien en fait de poser la question à notre société de savoir ce qu'elle veut faire de ces zones fragiles et de l'un de ses intervenants privilégiés, l'agriculture •

Les croquis sont d'Alain Freytet, paysagiste.

